



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr
www.unac.asso.fr

Réf : LDS.10-11-65-FM

M. François BAROIN
Ministre du Budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat.
139 rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Roissy, le 1^{er} novembre 2010

Monsieur le Ministre,

Le PLFSS pour l'année 2011, tel qu'adopté en première lecture comporte un article dont la rédaction impacte directement les salariés que nous représentons.

L'article 16 dont il est question, instaure une taxation (fiscale et sociale) de « toute somme ou avantage alloué à raison de son activité professionnelle par une personne qui n'est pas son employeur ».

Outre l'effet direct de cette taxation pour les salariés, ainsi que l'impact commercial induit pour les compagnies aériennes françaises, cet article produirait une charge non-maîtrisable pour les entreprises qui conduirait à une remise en cause pure et simple des dits avantages.

Le Projet devrait être présenté le 8 novembre au Sénat. Nous vous demandons d'amender cet article afin d'en gommer les effets pervers.

Devant une telle remise en cause des avantages historiques de notre profession, nous vous informons que **nous appelons l'ensemble des PNC des Compagnies aériennes françaises à cesser le travail les 5, 6, 7, et 8 novembre prochain.**

Nous restons à votre disposition pour toute information ou entrevue que vous jugeriez nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Le Président

Franck Mikula

